Communauté 2Vallées Vertes de Communes

En séance de conseil communautaire du 27 octobre 2026
les délibérations suivantes ont été examinées par l'assemblée :

Date de la séance	N°	Objet	Décision "Pour"
27/10/2026	2026-10-01	Dépôt d'une déclaration préalable de division et d'établissement d'un document d'arpentage	Unanimité
27/10/2026	2026-10-02	Contrat de canal - convention de partenariat portant sur les actions collectives 2026-2027 et leur financement	Unanimité
27/10/2026	2026-10-03	Droit de priorité pour l'acquisition du Bureau d'Information Touristique de l'Isle-sur-le-Doubs suite au déclassement par VNF	56 pour ; 1 contre ; 5 abstention
27/10/2026	2026-10-04	Création de la Conférence des Maires	Unanimité
27/10/2026	2026-10-05	Dossier de demande de subventions – Travaux EU sur la commune de Gondenans-Montby	Unanimité
27/10/2026	2026-10-06	Demande de subvention – Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable des communes de ROUGEMONT et MONTAGNEY SERVIGNEY	Unanimité
27/10/2026	2026-10-07	Correction du PV de transfert de la commune de MONTUSSAINT	Unanimité
27/10/2026	2026-10-08	Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) entre la Communauté de Communes des deux vallées vertes et la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs pour la période 2027-2031	61 pour ; 1 abstention
27/10/2026	2026-10-09	Modification du règlement d'attribution des subventions de fonctionnement aux associations	61 pour ; 1 abstention
27/10/2026	2026-10-10	Subventions aux associations au titre de l'exercice 2026	60 pour ; 1 contre ; 1 abstention

Le procès-verbal de cette séance sera publié sur le site internet de la communauté de communes : www.cc2vv.fr
et sera disponible à l'accueil de la collectivité à compter du 18/12/2026

Mise en ligne le : 18/11/2026 09:57 (Europe/Paris)
Collectivité : Deux Vallées Vertes
https://www.cc2vv.fr/documents_administratifs/87814

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068294-20261027-26D_10_01-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Communauté 2Vallées Vertes de Communes

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de Montbéliard

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 octobre 2026

2026-10-01 **Dépôt d'une déclaration préalable de division et d'établissement d'un document d'arpentage**

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75
Nombre de délégués titulaires présents : 56
Nombre de délégués titulaires absents : 20 (dont représentés : 6)

Votants : 62

Le 27 octobre 2026, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni à la Halle aux Grains (Place Aristide BRIAND) à L'ISLE-SUR-LE-DOUBS (25250) sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 21 octobre 2026.

Présents : Bruno BEAUDREY (Etrappe) ; Isabelle BELPERIN (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Nathalie BELZ (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Nicolas BENALIOUA (Sourans) ; Marion BLANC (Geney) ; Sylvain BOBY (Bournois) ; Yves BOITEUX (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jacky BOUVARD (Trouvans) ; André BOUVERET (Huanne-Montmartin) ; Christophe BOUVIER (Médière) ; Evelyne CARLIN (Pays-de-Clerval) ; Martine COLLERY (Rougemont) ; Didier COMTE (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jean-Marc COUVET (Tournans) ; Benoît CUENOT (Hyémondans) ; Joseph CUENOT (Mésandans) ; Pascal DEVAUX (Rognon) ; Marc-André DODIVERS (Blussans) ; Nicolas DORMOY (Pays-de-Clerval) ; Séverine DUCROUX (Rougemont) ; Christophe DUPONT (Arcey) ; Marc FARINE (Roche-lès-Clerval) ; Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans) ; Jennifer FIGENT-CHENEY (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Pierre FILET (Montagney-Servigney) ; Jennifer FROSIO (Arcey) ; Didier GAIFFE (Rang) ; Fabrice GAUDILLAT (Tallans) ; Nicolas GRUNEISEN (Cubry) ; Rodney HEDIN (Abbenans) ; Claude HUEBER (Onans) ; Michaël HUGONIOT (Arcey) ; Philippe JANUEL (Avilley) ; Pascal JEANNIN (Faimbe) ; Raphaël LOMBARDET (Soye) ; Pierre MAHON (Cubrial) ; Virginie MAURIVARD (Cubrial) ; Daniel MÉNIER (Nans) ; Alix MILLET (Rougemont) ; Marc PERDRIZET (La Prétière) ; Pascal PERREAU (Désandans) ; Astrid PETIT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Emmanuel PEYROUS (L'Hôpital-saint-lieffroy) ; Sandrine POETE (Saint-Georges-Armont) ; Marie-Sophie POFILET (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Clovis ROUSSEL (Pays-de-Clerval) ; Jérôme ROUSSET (Anteuil) ; Sébastien SANCEY-RICHARD (Gondenans-Montby) ; Catherine SEICHEPINE (Arcey) ; Cyril SIMONIN (Appenans) ; Yannick SIRJEAN (Blussangeaux) ; Bernard SOCIE (Puessans) ; Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Claude TRIMAILLE (Fontaine-lès-Clerval) ;

Absents excusés : Marie-Odile BONDENET-DRUET (Accolans) ; Marie-Andrée DEVILLARD (Montussaint) ; Isabelle FROTÉ (Marvelise) ; Emmanuelle LAVILLE (Uzelle) ; Jimmy LEBLANC (Viéthorey) ; André PARROT (Désandans).

Mise en ligne le : 18/11/2026 09:57 (Europe/Paris)
Collectivité : Deux Vallées Vertes
https://www.cc2vv.fr/documents_administratifs/87814

Absents : Sylvain DUBOIS (Romain) ; Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins) ; Frédéric MAURICE (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Olivier PERRIGUEY (Mancenans) ; Victorien PIEGELIN (Gouhelans) ; Hervé RICHARD (Gémonval) ; Olivier SAGE (Branne).

Absents représentés : Christophe AUDOUZE (Arcey), *pouvoir à Michaël HUGONIOT* ; Pierre DIONISI (Anteuil), *pouvoir à Jérôme ROUSSET* ; Anaïs PREDINE (Pays-de-Clerval), *pouvoir à Nicolas DORMOY* ; Pierre RUPP (Fontenelle-Montby), *pouvoir à Alix MILLET* ; Emmanuel SPADETTO (Mondon), *pouvoir à Bruno BEAUDREY* ; Marie-Pierre VERNAY (Pompierre-sur-Doubs), *pouvoir à Christophe BOUVIER.*

Absents suppléés : Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Christophe DUPONT

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2026-10-01 **Dépôt d'une déclaration préalable de division et d'établissement d'un document d'arpentage**

Le Président informe l'assemblée que, suite à l'achat du terrain par la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes à la SCI IMMISLE, figurant au cadastre sous les références suivantes :

Section	Numéro	Lieudit	ha	a	ca
B	1314	CHAMPS SUR LE RONDEY	1	11	45
B	1501	CHAMPS SUR LE RONDEY	0	58	23
Contenance Totale :			**1ha 69a 68ca**		

Un bornage préalable avait été effectué par le Géomètre expert.

Un projet de division a été validé avant dépôt de la demande de déclaration préalable de division et de l'établissement du document d'arpentage.

La demande de déclaration préalable concerne la parcelle B 1314. Cette parcelle a une surface de 11 145 m² actuellement.

Elle sera divisée en 2 lots :

- Lot A : 7648 m²
- Lot B : 3496 m² destiné à être vendu immédiatement

L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Autorise le Président à déposer la déclaration préalable susvisée,

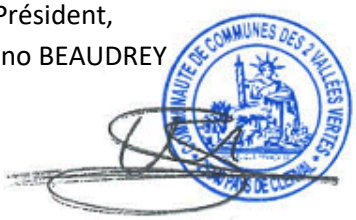
Mise en ligne le : 18/11/2026 09:57 (Europe/Paris)
Collectivité : Deux Vallées Vertes
https://www.cc2vv.fr/documents_administratifs/87814

- Autorise le Président à signer tout document afférent au dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :
Voix pour : 62
Voix contre : 0
Abstention : 0

Mise en ligne le : 18/11/2026 09:57 (Europe/Paris)
Collectivité : Deux Vallées Vertes
https://www.cc2vv.fr/documents_administratifs/87814

Communauté 2Vallées Vertes de Communes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068294-20261027-26D_10_02-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de Montbéliard

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 octobre 2026

2026-10-02 **Contrat de canal - convention de partenariat portant sur les actions collectives 2026-2027 et leur financement**

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75
Nombre de délégués titulaires présents : 55
Nombre de délégués titulaires absents : 20 (dont représentés : 7)

Votants : 62

Le 27 octobre 2026, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni à la Halle aux Grains (Place Aristide BRIAND) à L'ISLE-SUR-LE-DOUBS (25250) sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 21 octobre 2026.

Présents : Bruno BEAUDREY (Etrappe) ; Isabelle BELPERIN (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Nathalie BELZ (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Nicolas BENALIOUA (Sourans) ; Marion BLANC (Geney) ; Sylvain BOBY (Bournois) ; Yves BOITEUX (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jacky BOUVARD (Trouvans) ; André BOUVERET (Huanne-Montmartin) ; Christophe BOUVIER (Médière) ; Martine COLLERY (Rougemont) ; Didier COMTE (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jean-Marc COUVET (Tournans) ; Benoît CUENOT (Hyémondans) ; Joseph CUENOT (Mésandans) ; Pascal DEVAUX (Rognon) ; Marc-André DODIVERS (Blussans) ; Nicolas DORMOY (Pays-de-Clerval) ; Séverine DUCROUX (Rougemont) ; Christophe DUPONT (Arcey) ; Marc FARINE (Roche-lès-Clerval) ; Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans) ; Jennifer FIGENT-CHENEY (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Pierre FILET (Montagney-Servigney) ; Jennifer FROSIO (Arcey) ; Didier GAIFFE (Rang) ; Fabrice GAUDILLAT (Tallans) ; Nicolas GRUNEISEN (Cubry) ; Rodney HEDIN (Abbenans) ; Claude HUEBER (Onans) ; Michaël HUGONIOT (Arcey) ; Philippe JANUEL (Avilley) ; Pascal JEANNIN (Faimbe) ; Raphaël LOMBARDET (Soye) ; Pierre MAHON (Cubrial) ; Virginie MAURIVARD (Cubrial) ; Daniel MÉNIER (Nans) ; Alix MILLET (Rougemont) ; Marc PERDRIZET (La Prétière) ; Pascal PERREAU (Désandans) ; Astrid PETIT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Emmanuel PEYROUS (L'Hôpital-saint-lieffroy) ; Sandrine POETE (Saint-Georges-Armont) ; Marie-Sophie POFILET (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Clovis ROUSSEL (Pays-de-Clerval) ; Jérôme ROUSSET (Anteuil) ; Sébastien SANCEY-RICHARD (Gondenans-Montby) ; Catherine SEICHEPINE (Arcey) ; Cyril SIMONIN (Appenans) ; Yannick SIRJEAN (Blussangeaux) ; Bernard SOCIE (Puessans) ; Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Claude TRIMAILLE (Fontaine-lès-Clerval) ;

Absents excusés : Marie-Odile BONDENET-DRUET (Accolans) ; Marie-Andrée DEVILLARD (Montussaint) ; Isabelle FROTÉ (Marvelise) ; Emmanuelle LAVILLE (Uzelle) ; Jimmy LEBLANC (Viéthorey) ; André PARROT (Désandans).

Mise en ligne le : 18/11/2026 09:57 (Europe/Paris)
Collectivité : Deux Vallées Vertes
https://www.cc2vv.fr/documents_administratifs/87814

Absents : Sylvain DUBOIS (Romain) ; Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins) ; Frédéric MAURICE (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Olivier PERRIGUEY (Mancenans) ; Victorien PIEGELIN (Gouhelans) ; Hervé RICHARD (Gémonval) ; Olivier SAGE (Branne).

Absents représentés : Christophe AUDOUZE (Arcey), *pouvoir à Michaël HUGONIOT* ; Evelyne CARLIN (Pays-de-Clerval), *pouvoir à Clovis ROUSSEL* ; Pierre DIONISI (Anteuil), *pouvoir à Jérôme ROUSSET* ; Anaïs PREDINE (Pays-de-Clerval), *pouvoir à Nicolas DORMOY* ; Pierre RUPP (Fontenelle-Montby), *pouvoir à Alix MILLET* ; Emmanuel SPADETTO (Mondon), *pouvoir à Bruno BEAUDREY* ; Marie-Pierre VERNAY (Pompierre-sur-Doubs), *pouvoir à Christophe BOUVIER.*

Absents suppléés : Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Christophe DUPONT

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2026-10-02

Contrat de canal - convention de partenariat portant sur les actions collectives 2026-2027 et leur financement

Laurent TOURTIER, Vice-Président en charge du tourisme, rappelle à l'assemblée que le contrat de canal a été lancé dans le cadre d'un dispositif d'aide régional dans le domaine du tourisme. Le Conseil Communautaire du 30 octobre 2025 a approuvé les termes du Contrat de Canal 2026-2030 et autorisé sa signature, par délibération n°2025-10-05. Huit intercommunalités se sont donc engagées avec la Région Bourgogne Franche-Comté et Voies Navigables de France.

L'ambition de cette démarche collective est de structurer et de dynamiser l'offre touristique sur le canal du Rhône au Rhin / Vallée du Doubs et notamment celle en matière d'itinérance touristique avec le tourisme fluvial sur le Doubs et le cyclotourisme sur l'Eurovéloroute 6 qui le longe.

Ce Contrat se matérialise par un programme d'actions pluriannuel mis à jour chaque année, et permet de solliciter des aides régionales pour les investissements liés au tourisme fluvial ou au cyclotourisme. Il comporte deux volets :

- un volet concernant les projets portés par différents maîtres d'ouvrages (EPCI, communes, privés…) des différents territoires impliqués.
- un volet concernant les actions collectives.

Depuis octobre 2025, Grand Besançon Métropole assure l'animation du contrat. Une convention de partenariat entre les 8 intercommunalités portant sur le financement du dispositif d'animation du Contrat a été signé. GBM, à ce titre, assure le montage et le portage des actions collectives.

Il est proposé de conclure une deuxième convention portant sur le programme d'actions collectives sur les années 2026-2027 et les modalités de financement partagé de ces actions.

Mise en ligne le : 18/11/2026 09:57 (Europe/Paris)
Collectivité : Deux Vallées Vertes
https://www.cc2vv.fr/documents_administratifs/87814

Actions collectives 2026-2027

Ces actions ont été validées lors du Comité de pilotage du 30 septembre 2026.

À noter qu'en 2026, un travail de recherche d'identité de l'itinéraire réalisé en interne par Grand Besançon Métropole, avec l'aide d'étudiants en master de tourisme, et concerté avec l'ensemble des partenaires a conduit à la création du nom « L'échappée comtoise » au fil du Doubs qui permettra la mise en tourisme de ce linéaire fluvestre de 179 kms.

Actions	Nature des dépenses	Budget prévisionnel	Calendrier
Etude opérationnelle pour la mise en place d'une signalétique directionnelle, touristique et patrimoniale harmonisée à l'échelle des 8 EPCI traversés	Prestation bureau d'étude spécialisé	50 K€ TTC	Choix du prestataire : fin 2026 Etude : 1er semestre 2027
Réalisation d'une carte touristique à l'échelle des 8 EPCI traversés	Création graphique et impression	20K€ TTC	Printemps-été 2027
Outils de communication (site web, roadbook)	Hébergement et mise en ligne site web, édition roadbook	2K€ TTC	Printemps-été 2027
Total		**72 € TTC**	

Modalités de portage et financement

- GBM assurera le portage du financement.
- La Région sera sollicitée à hauteur de 50% sur l'étude opérationnelle signalétique ainsi que les autres financeurs potentiels.
- Suite à l'obtention des subventions, le solde sera réparti entre EPCI, selon le même mode de répartition que dans la convention initiale.

EPCI	Base (nb de km de linéaire canal)	Pourcentage	Etude opérationnelle signalétique Contribution en € maxi avant subventions	Carte touristique Contribution en € maxi avant subventions	Outils de communication Contribution en € maxi avant subventions	TOTAL Contribution en € maxi avant subventions	Estimation Contribution en € après subvention Région attendue
CA du Grand Belfort	3	1,68%	838,00	335,20	33,52	1 206,72	787,72
PMA	30	16,76%	8 380,00	3 352,00	335,20	12 067,20	7 877,20
CC 2 Vallées Vertes	27	15,08%	7 542,00	3 016,80	301,68	10 860,48	7 089,48
CC Doubs Baumois	25	13,97%	6 983,00	2 793,20	279,32	10 055,52	6 564,02
GBM	50	27,93%	13 966,50	5 586,60	558,66	20 111,76	13 128,51
CC Jura Nord	12	6,70%	3 352,00	1 340,80	134,08	4 826,88	3 150,88
CA du Grand Dole	27	15,08%	7 542,00	3 016,80	301,68	10 860,48	7 089,48
CC Rives de Saône	5	2,79%	1 396,50	558,60	55,86	2 010,96	1 312,71
TOTAL	**179**	**100%**	**50 000,00**	**20 000,00**	**2 000,00**	**72 000,00**	**47 000,00**

L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Valider le programme d'actions collectives du Contrat de canal pour 2026 – 2027,

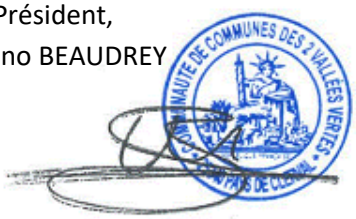
Mise en ligne le : 18/11/2026 09:57 (Europe/Paris)
Collectivité : Deux Vallées Vertes
https://www.cc2vv.fr/documents_administratifs/87814

- Autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec les intercommunalités partenaires actant les actions 2026 – 2027 et les modalités de financement, ainsi que tout document afférent au dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :
Voix pour : 62
Voix contre : 0
Abstention : 0

Mise en ligne le : 18/11/2026 09:57 (Europe/Paris)
Collectivité : Deux Vallées Vertes
https://www.cc2vv.fr/documents_administratifs/87814

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068294-20261027-26D_10_03-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/10/2026
Publication : 30/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Communauté 2Vallées Vertes de Communes

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de Montbéliard

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 octobre 2026

2026-10-03 **Droit de priorité pour l'acquisition du Bureau d'Information Touristique de l'Isle-sur-le-Doubs suite au déclassement par VNF**

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75
Nombre de délégués titulaires présents : 55
Nombre de délégués titulaires absents : 20 (dont représentés : 7)

Votants : 62

Le 27 octobre 2026, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni à la Halle aux Grains (Place Aristide BRIAND) à L'ISLE-SUR-LE-DOUBS (25250) sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 21 octobre 2026.

Présents : Bruno BEAUDREY (Etrappe) ; Isabelle BELPERIN (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Nathalie BELZ (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Nicolas BENALIOUA (Sourans) ; Marion BLANC (Geney) ; Sylvain BOBY (Bournois) ; Yves BOITEUX (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jacky BOUVARD (Trouvans) ; André BOUVERET (Huanne-Montmartin) ; Christophe BOUVIER (Médière) ; Martine COLLERY (Rougemont) ; Didier COMTE (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jean-Marc COUVET (Tournans) ; Benoît CUENOT (Hyémondans) ; Joseph CUENOT (Mésandans) ; Pascal DEVAUX (Rognon) ; Marc-André DODIVERS (Blussans) ; Nicolas DORMOY (Pays-de-Clerval) ; Séverine DUCROUX (Rougemont) ; Christophe DUPONT (Arcey) ; Marc FARINE (Roche-lès-Clerval) ; Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans) ; Jennifer FIGENT-CHENEY (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Pierre FILET (Montagney-Servigney) ; Jennifer FROSIO (Arcey) ; Didier GAIFFE (Rang) ; Fabrice GAUDILLAT (Tallans) ; Nicolas GRUNEISEN (Cubry) ; Rodney HEDIN (Abbenans) ; Claude HUEBER (Onans) ; Michaël HUGONIOT (Arcey) ; Philippe JANUEL (Avilley) ; Pascal JEANNIN (Faimbe) ; Raphaël LOMBARDET (Soye) ; Pierre MAHON (Cubrial) ; Virginie MAURIVARD (Cubrial) ; Daniel MÉNIER (Nans) ; Alix MILLET (Rougemont) ; Marc PERDRIZET (La Prétière) ; Pascal PERREAU (Désandans) ; Astrid PETIT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Emmanuel PEYROUS (L'Hôpital-saint-lieffroy) ; Sandrine POETE (Saint-Georges-Armont) ; Marie-Sophie POFILET (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Clovis ROUSSEL (Pays-de-Clerval) ; Jérôme ROUSSET (Anteuil) ; Sébastien SANCEY-RICHARD (Gondenans-Montby) ; Catherine SEICHEPINE (Arcey) ; Cyril SIMONIN (Appenans) ; Yannick SIRJEAN (Blussangeaux) ; Bernard SOCIE (Puessans) ; Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Claude TRIMAILLE (Fontaine-lès-Clerval) ;

Absents excusés : Marie-Odile BONDENET-DRUET (Accolans) ; Marie-Andrée DEVILLARD (Montussaint) ; Isabelle FROTÉ (Marvelise) ; Emmanuelle LAVILLE (Uzelle) ; Jimmy LEBLANC (Viéthorey) ; André PARROT (Désandans).

Mise en ligne le : 18/11/2026 09:57 (Europe/Paris)
Collectivité : Deux Vallées Vertes
https://www.cc2vv.fr/documents_administratifs/87814

Absents : Sylvain DUBOIS (Romain) ; Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins) ; Frédéric MAURICE (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Olivier PERRIGUEY (Mancenans) ; Victorien PIEGELIN (Gouhelans) ; Hervé RICHARD (Gémonval) ; Olivier SAGE (Branne).

Absents représentés : Christophe AUDOUZE (Arcey), *pouvoir à Michaël HUGONIOT* ; Evelyne CARLIN (Pays-de-Clerval), *pouvoir à Clovis ROUSSEL* ; Pierre DIONISI (Anteuil), *pouvoir à Jérôme ROUSSET* ; Anaïs PREDINE (Pays-de-Clerval), *pouvoir à Nicolas DORMOY* ; Pierre RUPP (Fontenelle-Montby), *pouvoir à Alix MILLET* ; Emmanuel SPADETTO (Mondon), *pouvoir à Bruno BEAUDREY* ; Marie-Pierre VERNAY (Pompierre-sur-Doubs), *pouvoir à Christophe BOUVIER.*

Absents suppléés : Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Christophe DUPONT

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2026-10-03

Droit de priorité pour l'acquisition du Bureau d'Information Touristique de l'Isle-sur-le-Doubs suite au déclassement par VNF

Laurent TOURTIER, Vice-Président en charge du tourisme, informe l'assemblée que la maison éclusière n° 26, située sur le territoire de la commune de L'Isle-sur-le-Doubs, accueille depuis la fin de l'année 2016 le Bureau d'Information Touristique de l'Office de Tourisme des 2 Vallées Vertes ; le bâtiment a également des services administratifs.

Le bien a récemment fait l'objet d'un déclassement par le domaine public de Voies Navigables de France (VNF) en vue de sa cession. Dans ce cadre, la Communauté de Communes a été notifiée de son droit de priorité le 4 septembre 2026, lui ouvrant un délai de deux mois à compter de sa réception pour formaliser sa position.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L. 240-1 à 240-3 ;

Considérant que les établissements publics de coopération intercommunale titulaires du droit de préemption urbain ont un droit de priorité sur tout projet de cession d'un immeuble situé sur leur territoire et appartenant à l'Etat ;

Considérant que le bien susmentionné présente un intérêt stratégique majeur pour le territoire, au regard de son emplacement géographique (situé au cœur de la commune de L'Isle-sur-le-Doubs, en bordure du canal et de l'EuroVéloroute) et de sa vocation touristique et locale (point névralgique pour l'accueil des cyclotouristes, des campeurs, des bateliers et de la population locale) ;

Considérant l'évaluation financière établie par le Service du Domaine ;

Considérant, de ce fait, que Voies Navigables de France (VNF) met en vente la maison éclusière, qui comprend une remise et un terrain, au prix de 75 200 € ;

Mise en ligne le : 18/11/2026 09:57 (Europe/Paris)
Collectivité : Deux Vallées Vertes
https://www.cc2vv.fr/documents_administratifs/87814

Considérant que le terrain d'une superficie de 178 m² fait actuellement l'objet d'une convention d'occupation établie sur ce terrain entre les propriétaires de la maison attenante et Voies Navigables de France (VNF), lesquels ont manifesté leur intérêt pour un rachat ultérieur de cette parcelle ;

Considérant la nécessité de pérenniser l'activité du Bureau d'Information Touristique et d'assurer le maintien d'un service d'accueil touristique de qualité,

L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

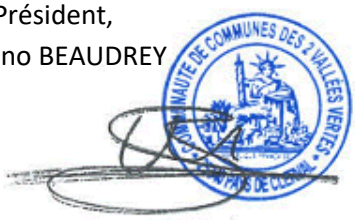
- de se positionner favorablement sur l'acquisition de la maison éclusière n° 26 et de l'ensemble immobilier attenant,

- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :
Voix pour : 56

Voix contre : 1
- *Sébastien SANCEY-RICHARD*

Abstentions : 5
- *Sylvain BOBY*
- *Martine COLLERY*
- *Séverine DUCROUX*
- *Marc PERDRIZET*
- *Yannick SIRJEAN*

Mise en ligne le : 18/11/2026 09:57 (Europe/Paris)
Collectivité : Deux Vallées Vertes
https://www.cc2vv.fr/documents_administratifs/87814

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068294-20261027-26D_10_04-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Communauté 2Vallées Vertes de Communes

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de Montbéliard

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 octobre 2026

2026-10-04 **Création de la Conférence des Maires**

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75
Nombre de délégués titulaires présents : 55
Nombre de délégués titulaires absents : 20 (dont représentés : 7)

Votants : 62

Le 27 octobre 2026, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni à la Halle aux Grains (Place Aristide BRIAND) à L'ISLE-SUR-LE-DOUBS (25250) sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 21 octobre 2026.

Présents : Bruno BEAUDREY (Etrappe) ; Isabelle BELPERIN (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Nathalie BELZ (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Nicolas BENALIOUA (Sourans) ; Marion BLANC (Geney) ; Sylvain BOBY (Bournois) ; Yves BOITEUX (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jacky BOUVARD (Trouvans) ; André BOUVERET (Huanne-Montmartin) ; Christophe BOUVIER (Médière) ; Martine COLLERY (Rougemont) ; Didier COMTE (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jean-Marc COUVET (Tournans) ; Benoît CUENOT (Hyémondans) ; Joseph CUENOT (Mésandans) ; Pascal DEVAUX (Rognon) ; Marc-André DODIVERS (Blussans) ; Nicolas DORMOY (Pays-de-Clerval) ; Séverine DUCROUX (Rougemont) ; Christophe DUPONT (Arcey) ; Marc FARINE (Roche-lès-Clerval) ; Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans) ; Jennifer FIGENT-CHENEY (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Pierre FILET (Montagney-Servigney) ; Jennifer FROSIO (Arcey) ; Didier GAIFFE (Rang) ; Fabrice GAUDILLAT (Tallans) ; Nicolas GRUNEISEN (Cubry) ; Rodney HEDIN (Abbenans) ; Claude HUEBER (Onans) ; Michaël HUGONIOT (Arcey) ; Philippe JANUEL (Avilley) ; Pascal JEANNIN (Faimbe) ; Raphaël LOMBARDET (Soye) ; Pierre MAHON (Cubrial) ; Virginie MAURIVARD (Cubrial) ; Daniel MÉNIER (Nans) ; Alix MILLET (Rougemont) ; Marc PERDRIZET (La Prétière) ; Pascal PERREAU (Désandans) ; Astrid PETIT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Emmanuel PEYROUS (L'Hôpital-saint-lieffroy) ; Sandrine POETE (Saint-Georges-Armont) ; Marie-Sophie POFILET (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Clovis ROUSSEL (Pays-de-Clerval) ; Jérôme ROUSSET (Anteuil) ; Sébastien SANCEY-RICHARD (Gondenans-Montby) ; Catherine SEICHEPINE (Arcey) ; Cyril SIMONIN (Appenans) ; Yannick SIRJEAN (Blussangeaux) ; Bernard SOCIE (Puessans) ; Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Claude TRIMAILLE (Fontaine-lès-Clerval) ;

Absents excusés : Marie-Odile BONDENET-DRUET (Accolans) ; Marie-Andrée DEVILLARD (Montussaint) ; Isabelle FROTÉ (Marvelise) ; Emmanuelle LAVILLE (Uzelle) ; Jimmy LEBLANC (Viéthorey) ; André PARROT (Désandans).

Mise en ligne le : 18/11/2026 09:57 (Europe/Paris)
Collectivité : Deux Vallées Vertes
https://www.cc2vv.fr/documents_administratifs/87814

Absents : Sylvain DUBOIS (Romain) ; Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins) ; Frédéric MAURICE (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Olivier PERRIGUEY (Mancenans) ; Victorien PIEGELIN (Gouhelans) ; Hervé RICHARD (Gémonval) ; Olivier SAGE (Branne).

Absents représentés : Christophe AUDOUZE (Arcey), *pouvoir à Michaël HUGONIOT* ; Evelyne CARLIN (Pays-de-Clerval), *pouvoir à Clovis ROUSSEL* ; Pierre DIONISI (Anteuil), *pouvoir à Jérôme ROUSSET* ; Anaïs PREDINE (Pays-de-Clerval), *pouvoir à Nicolas DORMOY* ; Pierre RUPP (Fontenelle-Montby), *pouvoir à Alix MILLET* ; Emmanuel SPADETTO (Mondon), *pouvoir à Bruno BEAUDREY* ; Marie-Pierre VERNAY (Pompierre-sur-Doubs), *pouvoir à Christophe BOUVIER.*

Absents suppléés : Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Christophe DUPONT

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2026-10-04 **Création de la Conférence des Maires**

Le Président informe l'assemblée que la création d'une conférence des maires est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, sauf lorsque le bureau de l'EPCI comprend déjà l'ensemble des Maires des communes membres.

La conférence des maires est présidée par le Président de l'EPCI et comprend les maires des communes membres. Elle se réunit sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du Président ou, dans la limite de quatre réunions par an, à la demande d'un tiers des Maires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5211-11-3 ;

Considérant que le bureau de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes ne comprend pas l'ensemble des maires des 54 communes membres,

Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour créer et installer la conférence des maires de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes.

L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de créer la Conférence des Maires de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes,

- d'installer les 54 membres de la Conférence des Maires suivants :

ABBENANS	Monsieur	HEDIN	Rodney
ACCOLANS	Madame	BONDENET-DRUET	Marie-Odile
ANTEUIL	Monsieur	DIONISI	Pierre
APPENANS	Monsieur	SIMONIN	Cyril
ARCEY	Monsieur	HUGONIOT	Michaël
AVILLEY	Monsieur	JANUEL	Philippe
BLUSSANGEAUX	Monsieur	SIRJEAN	Yannick
BLUSSANS	Monsieur	DODIVERS	Marc-André
BOURNOIS	Monsieur	BOBY	Sylvain

Mise en ligne le : 18/11/2026 09:57 (Europe/Paris)
Collectivité : Deux Vallées Vertes
https://www.cc2vv.fr/documents_administratifs/87814

BRANNE	Monsieur	SAGE	Olivier
CUBRIAL	Monsieur	MAHON	Pierre
CUBRY	Monsieur	GRUNEISEN	Nicolas
CUSE-ET-ADRISANS	Madame	MAURIVARD	Virginie
DESANDANS	Monsieur	PARROT	André
ETRAPPE	Monsieur	BEAUDREY	Bruno
FAIMBE	Monsieur	JEANNIN	Pascal
FONTAINE-LES-CLERVAL	Monsieur	TRIMAILLE	Claude
FONTENELLE-MONTBY	Monsieur	RUPP	Pierre
GEMONVAL	Monsieur	RICHARD	Hervé
GENEY	Madame	BLANC	Marion
GONDENANS-LES-MOULINS	Monsieur	FAIVRE-PIERRET	Olivier
GONDENANS-MONTBY	Monsieur	SANCEY-RICHARD	Sébastien
GOUHELANS	Monsieur	PIEGELIN	Victorien
HUANNE-MONTMARTIN	Monsieur	BOUVERET	André
HYEMONDANS	Monsieur	CUENOT	Benoît
L'HOPITAL-SAINT-LIEFFROY	Monsieur	PEYROUS	Emmanuel
L'ISLE SUR LE DOUBS	Monsieur	ROTH	Alain
LA PRETIERE	Monsieur	PERDRIZET	Marc
LANTHENANS	Madame	FELEZ	Jeanne-Antide
MANCENANS	Monsieur	PERRIGUEY	Olivier
MARVELISE	Madame	FROTÉ	Isabelle
MEDIERE	Monsieur	BOUVIER	Christophe
MESANDANS	Monsieur	CUENOT	Joseph
MONDON	Monsieur	SPADETTO	Emmanuel
MONTAGNEY-SERVIGNEY	Monsieur	FILET	Pierre
MONTUSSAINT	Madame	DEVILLARD	Marie-Andrée
NANS	Monsieur	MÉNIER	Daniel
ONANS	Monsieur	HUEBER	Claude
PAYS DE CLERVAL	Monsieur	ROUSSEL	Clovis
POMPIERRE-SUR-DOUBS	Madame	VERNAY	Marie-Pierre
PUESSANS	Monsieur	SOCIE	Bernard
RANG	Monsieur	GAIFFE	Didier
ROCHE-LES-CLERVAL	Monsieur	FARINE	Marc
ROGNON	Monsieur	DEVAUX	Pascal
ROMAIN	Monsieur	DUBOIS	Sylvain
ROUGEMONT	Monsieur	MILLET	Alix
SAINT-GEORGES-ARMONT	Madame	POETE	Sandrine
SOURANS	Monsieur	BENALIOUA	Nicolas
SOYE	Monsieur	LOMBARDET	Raphaël
TALLANS	Monsieur	GAUDILLAT	Fabrice
TOURNANS	Monsieur	COUVET	Jean-Marc
TROUVANS	Monsieur	BOUVARD	Jacky
UZELLE	Madame	LAVILLE	Emmanuelle
VIETHOREY	Monsieur	LEBLANC	Jimmy

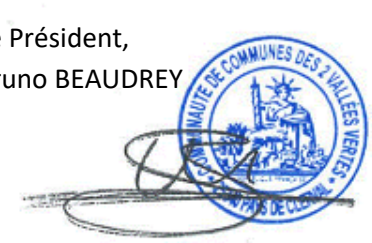
Mise en ligne le : 18/11/2026 09:57 (Europe/Paris)
Collectivité : Deux Vallées Vertes
https://www.cc2vv.fr/documents_administratifs/87814

- de mandater le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :
Voix pour : 62
Voix contre : 0
Abstention : 0

Mise en ligne le : 18/11/2026 09:57 (Europe/Paris)
Collectivité : Deux Vallées Vertes
https://www.cc2vv.fr/documents_administratifs/87814

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068294-20261027-26D_10_05-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/11/2026
Publication : 13/11/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Communauté 2Vallées Vertes de Communes

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de Montbéliard

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 octobre 2026

2026-10-05 **Dossier de demande de subventions – Travaux EU sur la commune de Gondenans-Montby**

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75
Nombre de délégués titulaires présents : 55
Nombre de délégués titulaires absents : 20 (dont représentés : 7)

Votants : 62

Le 27 octobre 2026, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni à la Halle aux Grains (Place Aristide BRIAND) à L'ISLE-SUR-LE-DOUBS (25250) sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 21 octobre 2026.

Présents : Bruno BEAUDREY (Etrappe) ; Isabelle BELPERIN (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Nathalie BELZ (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Nicolas BENALIOUA (Sourans) ; Marion BLANC (Geney) ; Sylvain BOBY (Bournois) ; Yves BOITEUX (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jacky BOUVARD (Trouvans) ; André BOUVERET (Huanne-Montmartin) ; Christophe BOUVIER (Médière) ; Martine COLLERY (Rougemont) ; Didier COMTE (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jean-Marc COUVET (Tournans) ; Benoît CUENOT (Hyémondans) ; Joseph CUENOT (Mésandans) ; Pascal DEVAUX (Rognon) ; Marc-André DODIVERS (Blussans) ; Nicolas DORMOY (Pays-de-Clerval) ; Séverine DUCROUX (Rougemont) ; Christophe DUPONT (Arcey) ; Marc FARINE (Roche-lès-Clerval) ; Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans) ; Jennifer FIGENT-CHENEY (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Pierre FILET (Montagney-Servigney) ; Jennifer FROSIO (Arcey) ; Didier GAIFFE (Rang) ; Fabrice GAUDILLAT (Tallans) ; Nicolas GRUNEISEN (Cubry) ; Rodney HEDIN (Abbenans) ; Claude HUEBER (Onans) ; Michaël HUGONIOT (Arcey) ; Philippe JANUEL (Avilley) ; Pascal JEANNIN (Faimbe) ; Raphaël LOMBARDET (Soye) ; Pierre MAHON (Cubrial) ; Virginie MAURIVARD (Cubrial) ; Daniel MÉNIER (Nans) ; Alix MILLET (Rougemont) ; Marc PERDRIZET (La Prétière) ; Pascal PERREAU (Désandans) ; Astrid PETIT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Emmanuel PEYROUS (L'Hôpital-saint-lieffroy) ; Sandrine POETE (Saint-Georges-Armont) ; Marie-Sophie POFILET (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Clovis ROUSSEL (Pays-de-Clerval) ; Jérôme ROUSSET (Anteuil) ; Sébastien SANCEY-RICHARD (Gondenans-Montby) ; Catherine SEICHEPINE (Arcey) ; Cyril SIMONIN (Appenans) ; Yannick SIRJEAN (Blussangeaux) ; Bernard SOCIE (Puessans) ; Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Claude TRIMAILLE (Fontaine-lès-Clerval) ;

Absents excusés : Marie-Odile BONDENET-DRUET (Accolans) ; Marie-Andrée DEVILLARD (Montussaint) ; Isabelle FROTÉ (Marvelise) ; Emmanuelle LAVILLE (Uzelle) ; Jimmy LEBLANC (Viéthorey) ; André PARROT (Désandans).

Mise en ligne le : 18/11/2026 09:57 (Europe/Paris)
Collectivité : Deux Vallées Vertes
https://www.cc2vv.fr/documents_administratifs/87814

Absents : Sylvain DUBOIS (Romain) ; Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins) ; Frédéric MAURICE (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Olivier PERRIGUEY (Mancenans) ; Victorien PIEGELIN (Gouhelans) ; Hervé RICHARD (Gémonval) ; Olivier SAGE (Branne).

Absents représentés : Christophe AUDOUZE (Arcey), *pouvoir à Michaël HUGONIOT* ; Evelyne CARLIN (Pays-de-Clerval), *pouvoir à Clovis ROUSSEL* ; Pierre DIONISI (Anteuil), *pouvoir à Jérôme ROUSSET* ; Anaïs PREDINE (Pays-de-Clerval), *pouvoir à Nicolas DORMOY* ; Pierre RUPP (Fontenelle-Montby), *pouvoir à Alix MILLET* ; Emmanuel SPADETTO (Mondon), *pouvoir à Bruno BEAUDREY* ; Marie-Pierre VERNAY (Pompierre-sur-Doubs), *pouvoir à Christophe BOUVIER.*

Absents suppléés : Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Christophe DUPONT

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2026-10-05

Dossier de demande de subventions – Travaux EU sur la commune de Gondenans-Montby

Le Président informe l'Assemblée que la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes souhaite réaliser des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement, avec mise en œuvre de nouveaux collecteurs d'eaux usées sur la commune de Gondenans-Montby. La commune de GONDENANS MONTBY réalisera en parallèle des travaux de création de réseau d'eaux pluviales.

Le Conseil Communautaire en date du 28 juillet 2026 a autorisé la signature d'une convention de groupement de commande publique avec la Commune de GONDENANS MONTBY, par délibération n° 2026-07-05.

La maitrise d'œuvre de cette opération a été confiée à Bureau du Paysage.

Le Schéma Directeur d'Assainissement de la Commune de GONDENANS MONTBY a été réalisé par le Bureau d'Etudes Réalité Environnement approuvé par délibération n°2022/24 et s'est achevé en 2024. Les travaux présentés ci-après sont fléchés comme prioritaire de ce SDA.

Mise en ligne le : 18/11/2026 09:57 (Europe/Paris)
Collectivité : Deux Vallées Vertes
https://www.cc2vv.fr/documents_administratifs/87814

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes		
Objet	**Montant**	**Objet**	**Subvention esperée**	**%**
Maîtrise d'œuvre	19 800,00 €	P@C25	- €	0%
Marché Tranche Ferme	173 560,00 €	AERMC	203 841,75 €	70%
Marché Tranche optionnelle	63 240,00 €			
Amiante HAP	1 375,00 €			
Frais annexes + imprévus (10%)	25 660,00 €			
Essais	7 067,50 €			
Annonces légales	500,00 €			
Total en € HT	**291 202,50 €**	**Total subventions**	**203 841,75 €**	**70%**
TVA 20%	**58 240,50 €**	Autofinancement	87 360,75 €	
Total TTC	**349 443,00 €**			
		Total	**291 202,50 €**	**100%**

Il est proposé de déposer une demande de subventions auprès des financeurs sur ce projet, et de lancer le dossier de consultation des entreprises.

L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- adopte le projet,

- valide le plan de financement de l'opération présenté en séance,

- autorise le Président à effectuer les demandes de subventions correspondantes,

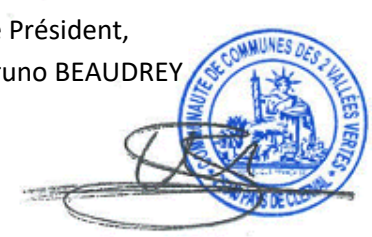
- autorise la publication du dossier de consultation des entreprises,

- autorise le Président à signer les devis de cette opération et tout document en lien avec cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :
Voix pour : 62
Voix contre : 0
Abstention : 0

Mise en ligne le : 18/11/2026 09:57 (Europe/Paris)
Collectivité : Deux Vallées Vertes
https://www.cc2vv.fr/documents_administratifs/87814

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068294-20261027-26D_10_06-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/11/2026
Publication : 13/11/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Communauté 2Vallées Vertes de Communes

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de Montbéliard

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 octobre 2026

2026-10-06

Demande de subvention – Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable des communes de ROUGEMONT et MONTAGNEY SERVIGNEY

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75
Nombre de délégués titulaires présents : 55
Nombre de délégués titulaires absents : 20 (dont représentés : 7)

Votants : 62

Le 27 octobre 2026, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni à la Halle aux Grains (Place Aristide BRIAND) à L'ISLE-SUR-LE-DOUBS (25250) sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 21 octobre 2026.

Présents : Bruno BEAUDREY (Etrappe) ; Isabelle BELPERIN (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Nathalie BELZ (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Nicolas BENALIOUA (Sourans) ; Marion BLANC (Geney) ; Sylvain BOBY (Bournois) ; Yves BOITEUX (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jacky BOUVARD (Trouvans) ; André BOUVERET (Huanne-Montmartin) ; Christophe BOUVIER (Médière) ; Martine COLLERY (Rougemont) ; Didier COMTE (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jean-Marc COUVET (Tournans) ; Benoît CUENOT (Hyémondans) ; Joseph CUENOT (Mésandans) ; Pascal DEVAUX (Rognon) ; Marc-André DODIVERS (Blussans) ; Nicolas DORMOY (Pays-de-Clerval) ; Séverine DUCROUX (Rougemont) ; Christophe DUPONT (Arcey) ; Marc FARINE (Roche-lès-Clerval) ; Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans) ; Jennifer FIGENT-CHENEY (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Pierre FILET (Montagney-Servigney) ; Jennifer FROSIO (Arcey) ; Didier GAIFFE (Rang) ; Fabrice GAUDILLAT (Tallans) ; Nicolas GRUNEISEN (Cubry) ; Rodney HEDIN (Abbenans) ; Claude HUEBER (Onans) ; Michaël HUGONIOT (Arcey) ; Philippe JANUEL (Avilley) ; Pascal JEANNIN (Faimbe) ; Raphaël LOMBARDET (Soye) ; Pierre MAHON (Cubrial) ; Virginie MAURIVARD (Cubrial) ; Daniel MÉNIER (Nans) ; Alix MILLET (Rougemont) ; Marc PERDRIZET (La Prétière) ; Pascal PERREAU (Désandans) ; Astrid PETIT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Emmanuel PEYROUS (L'Hôpital-saint-lieffroy) ; Sandrine POETE (Saint-Georges-Armont) ; Marie-Sophie POFILET (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Clovis ROUSSEL (Pays-de-Clerval) ; Jérôme ROUSSET (Anteuil) ; Sébastien SANCEY-RICHARD (Gondenans-Montby) ; Catherine SEICHEPINE (Arcey) ; Cyril SIMONIN (Appenans) ; Yannick SIRJEAN (Blussangeaux) ; Bernard SOCIE (Puessans) ; Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Claude TRIMAILLE (Fontaine-lès-Clerval) ;

Absents excusés : Marie-Odile BONDENET-DRUET (Accolans) ; Marie-Andrée DEVILLARD (Montussaint) ; Isabelle FROTÉ (Marvelise) ; Emmanuelle LAVILLE (Uzelle) ; Jimmy LEBLANC (Viéthorey) ; André PARROT (Désandans).

Mise en ligne le : 18/11/2026 09:57 (Europe/Paris)
Collectivité : Deux Vallées Vertes
https://www.cc2vv.fr/documents_administratifs/87814

Absents : Sylvain DUBOIS (Romain) ; Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins) ; Frédéric MAURICE (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Olivier PERRIGUEY (Mancenans) ; Victorien PIEGELIN (Gouhelans) ; Hervé RICHARD (Gémonval) ; Olivier SAGE (Branne).

Absents représentés : Christophe AUDOUZE (Arcey), *pouvoir à Michaël HUGONIOT* ; Evelyne CARLIN (Pays-de-Clerval), *pouvoir à Clovis ROUSSEL* ; Pierre DIONISI (Anteuil), *pouvoir à Jérôme ROUSSET* ; Anaïs PREDINE (Pays-de-Clerval), *pouvoir à Nicolas DORMOY* ; Pierre RUPP (Fontenelle-Montby), *pouvoir à Alix MILLET* ; Emmanuel SPADETTO (Mondon), *pouvoir à Bruno BEAUDREY* ; Marie-Pierre VERNAY (Pompierre-sur-Doubs), *pouvoir à Christophe BOUVIER.*

Absents suppléés : Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Christophe DUPONT

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2026-10-06

Demande de subvention – Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable des communes de ROUGEMONT et MONTAGNEY SERVIGNEY

Le Président informe l'assemblée que la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes souhaite missionner le bureau d'études Réalité Environnement (en charge actuellement du SDA des communes rattachées à la STEU de ROUGEMONT) pour réaliser l'actualisation du schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable et le schéma de distribution d'eau potable de SERVIGNEY.

Dans le but d'obtenir des subventions sur des travaux non fléchés dans l'ancien SDAEP, l'Agence de l'Eau autorise une actualisation de l'étude (dégradation de l'état du réseau sur des secteurs non fléchés depuis 2023). Cette opportunité sera couplée avec l'intégration de la commune de SERVIGNEY qui rencontre une problématique de restriction d'usage et le captage de ROUGEMONT également.

Bilan financier :

Dépenses		**Recettes**		
Objet	**Montant**	**Objet**	**Subvention esperée**	**%**
SDAEP	34 140,00 €	P@C25	6 011 €	10%
Pose de compteurs et vannes	20 000,00 €	AERMC	42 078 €	70%
Mise à dispo d'un agent de la CC2VV	507,00 €			
Divers et imprévus	5 464,70 €			
Total en € HT	**60 111,70 €**	**Total subventions**	**48 089 €**	**80%**
TVA 20%	**12 022,34 €**	Autofinancement	12 022,34 €	
Total TTC	**72 134,04 €**			
		Total	**60 111,70 €**	**100%**

Mise en ligne le : 18/11/2026 09:57 (Europe/Paris)
Collectivité : Deux Vallées Vertes
https://www.cc2vv.fr/documents_administratifs/87814

L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'adopter le projet,

- de valider le plan de financement de l'opération, présenté en séance,

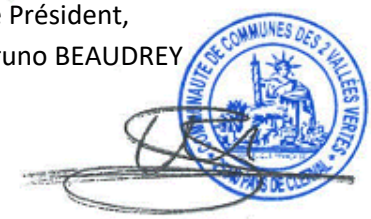
- d'autoriser le Président à effectuer les demandes de subventions correspondantes,

- d'autoriser le Président à signer les devis de cette opération et tout document en lien avec cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :
Voix pour : 62
Voix contre : 0
Abstention : 0

Mise en ligne le : 18/11/2026 09:57 (Europe/Paris)
Collectivité : Deux Vallées Vertes
https://www.cc2vv.fr/documents_administratifs/87814

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068294-20261027-26D_10_07-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/11/2026
Publication : 13/11/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Communauté 2Vallées Vertes de Communes

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de Montbéliard

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 octobre 2026

2026-10-07 **Correction du PV de transfert de la commune de MONTUSSAINT**

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75
Nombre de délégués titulaires présents : 55
Nombre de délégués titulaires absents : 20 (dont représentés : 7)

Votants : 62

Le 27 octobre 2026, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni à la Halle aux Grains (Place Aristide BRIAND) à L'ISLE-SUR-LE-DOUBS (25250) sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 21 octobre 2026.

Présents : Bruno BEAUDREY (Etrappe) ; Isabelle BELPERIN (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Nathalie BELZ (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Nicolas BENALIOUA (Sourans) ; Marion BLANC (Geney) ; Sylvain BOBY (Bournois) ; Yves BOITEUX (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jacky BOUVARD (Trouvans) ; André BOUVERET (Huanne-Montmartin) ; Christophe BOUVIER (Médière) ; Martine COLLERY (Rougemont) ; Didier COMTE (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jean-Marc COUVET (Tournans) ; Benoît CUENOT (Hyémondans) ; Joseph CUENOT (Mésandans) ; Pascal DEVAUX (Rognon) ; Marc-André DODIVERS (Blussans) ; Nicolas DORMOY (Pays-de-Clerval) ; Séverine DUCROUX (Rougemont) ; Christophe DUPONT (Arcey) ; Marc FARINE (Roche-lès-Clerval) ; Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans) ; Jennifer FIGENT-CHENEY (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Pierre FILET (Montagney-Servigney) ; Jennifer FROSIO (Arcey) ; Didier GAIFFE (Rang) ; Fabrice GAUDILLAT (Tallans) ; Nicolas GRUNEISEN (Cubry) ; Rodney HEDIN (Abbenans) ; Claude HUEBER (Onans) ; Michaël HUGONIOT (Arcey) ; Philippe JANUEL (Avilley) ; Pascal JEANNIN (Faimbe) ; Raphaël LOMBARDET (Soye) ; Pierre MAHON (Cubrial) ; Virginie MAURIVARD (Cubrial) ; Daniel MÉNIER (Nans) ; Alix MILLET (Rougemont) ; Marc PERDRIZET (La Prétière) ; Pascal PERREAU (Désandans) ; Astrid PETIT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Emmanuel PEYROUS (L'Hôpital-saint-lieffroy) ; Sandrine POETE (Saint-Georges-Armont) ; Marie-Sophie POFILET (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Clovis ROUSSEL (Pays-de-Clerval) ; Jérôme ROUSSET (Anteuil) ; Sébastien SANCEY-RICHARD (Gondenans-Montby) ; Catherine SEICHEPINE (Arcey) ; Cyril SIMONIN (Appenans) ; Yannick SIRJEAN (Blussangeaux) ; Bernard SOCIE (Puessans) ; Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Claude TRIMAILLE (Fontaine-lès-Clerval) ;

Absents excusés : Marie-Odile BONDENET-DRUET (Accolans) ; Marie-Andrée DEVILLARD (Montussaint) ; Isabelle FROTÉ (Marvelise) ; Emmanuelle LAVILLE (Uzelle) ; Jimmy LEBLANC (Viéthorey) ; André PARROT (Désandans).

Mise en ligne le : 18/11/2026 09:57 (Europe/Paris)
Collectivité : Deux Vallées Vertes
https://www.cc2vv.fr/documents_administratifs/87814

Absents : Sylvain DUBOIS (Romain) ; Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins) ; Frédéric MAURICE (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Olivier PERRIGUEY (Mancenans) ; Victorien PIEGELIN (Gouhelans) ; Hervé RICHARD (Gémonval) ; Olivier SAGE (Branne).

Absents représentés : Christophe AUDOUZE (Arcey), *pouvoir à Michaël HUGONIOT* ; Evelyne CARLIN (Pays-de-Clerval), *pouvoir à Clovis ROUSSEL* ; Pierre DIONISI (Anteuil), *pouvoir à Jérôme ROUSSET* ; Anaïs PREDINE (Pays-de-Clerval), *pouvoir à Nicolas DORMOY* ; Pierre RUPP (Fontenelle-Montby), *pouvoir à Alix MILLET* ; Emmanuel SPADETTO (Mondon), *pouvoir à Bruno BEAUDREY* ; Marie-Pierre VERNAY (Pompierre-sur-Doubs), *pouvoir à Christophe BOUVIER.*

Absents suppléés : Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Christophe DUPONT

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2026-10-07 **Correction du PV de transfert de la commune de MONTUSSAINT**

Suite au transfert de compétences en matière d'eau et d'assainissement, le certificat de mise à disposition signé par Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes en date du 24 juillet 2023 est erroné.

En effet, il a été intégré à tort la mise à disposition d'un bien assainissement non collectif pour un montant de 7866,67 €.

Il est nécessaire aujourd'hui de corriger cette erreur afin de garantir la conformité des documents administratifs.

L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'autoriser le comptable public du Service de Gestion Comptable à procéder aux rectifications nécessaires, afin que l'immobilisation concernée ne soit plus mise à disposition de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes,

- d'autoriser le président à accomplir toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :
Voix pour : 62
Voix contre : 0
Abstention : 0

Mise en ligne le : 18/11/2026 09:57 (Europe/Paris)
Collectivité : Deux Vallées Vertes
https://www.cc2vv.fr/documents_administratifs/87814

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068294-20261027-26D_10_08-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/10/2026
Publication : 30/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Communauté 2Vallées Vertes de Communes

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de Montbéliard

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 octobre 2026

2026-10-08

Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) entre la Communauté de Communes des deux vallées vertes et la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs pour la période 2027-2031

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75
Nombre de délégués titulaires présents : 55
Nombre de délégués titulaires absents : 20 (dont représentés : 7)

Votants : 62

Le 27 octobre 2026, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni à la Halle aux Grains (Place Aristide BRIAND) à L'ISLE-SUR-LE-DOUBS (25250) sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 21 octobre 2026.

Présents : Bruno BEAUDREY (Etrappe) ; Isabelle BELPERIN (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Nathalie BELZ (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Nicolas BENALIOUA (Sourans) ; Marion BLANC (Geney) ; Sylvain BOBY (Bournois) ; Yves BOITEUX (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jacky BOUVARD (Trouvans) ; André BOUVERET (Huanne-Montmartin) ; Christophe BOUVIER (Médière) ; Martine COLLERY (Rougemont) ; Didier COMTE (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jean-Marc COUVET (Tournans) ; Benoît CUENOT (Hyémondans) ; Joseph CUENOT (Mésandans) ; Pascal DEVAUX (Rognon) ; Marc-André DODIVERS (Blussans) ; Nicolas DORMOY (Pays-de-Clerval) ; Séverine DUCROUX (Rougemont) ; Christophe DUPONT (Arcey) ; Marc FARINE (Roche-lès-Clerval) ; Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans) ; Jennifer FIGENT-CHENEY (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Pierre FILET (Montagney-Servigney) ; Jennifer FROSIO (Arcey) ; Didier GAIFFE (Rang) ; Fabrice GAUDILLAT (Tallans) ; Nicolas GRUNEISEN (Cubry) ; Rodney HEDIN (Abbenans) ; Claude HUEBER (Onans) ; Michaël HUGONIOT (Arcey) ; Philippe JANUEL (Avilley) ; Pascal JEANNIN (Faimbe) ; Raphaël LOMBARDET (Soye) ; Pierre MAHON (Cubrial) ; Virginie MAURIVARD (Cubrial) ; Daniel MÉNIER (Nans) ; Alix MILLET (Rougemont) ; Marc PERDRIZET (La Prétière) ; Pascal PERREAU (Désandans) ; Astrid PETIT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Emmanuel PEYROUS (L'Hôpital-saint-lieffroy) ; Sandrine POETE (Saint-Georges-Armont) ; Marie-Sophie POFILET (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Clovis ROUSSEL (Pays-de-Clerval) ; Jérôme ROUSSET (Anteuil) ; Sébastien SANCEY-RICHARD (Gondenans-Montby) ; Catherine SEICHEPINE (Arcey) ; Cyril SIMONIN (Appenans) ; Yannick SIRJEAN (Blussangeaux) ; Bernard SOCIE (Puessans) ; Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Claude TRIMAILLE (Fontaine-lès-Clerval) ;

Absents excusés : Marie-Odile BONDENET-DRUET (Accolans) ; Marie-Andrée DEVILLARD (Montussaint) ; Isabelle FROTÉ (Marvelise) ; Emmanuelle LAVILLE (Uzelle) ; Jimmy LEBLANC (Viéthorey) ; André PARROT (Désandans).

Mise en ligne le : 18/11/2026 09:57 (Europe/Paris)
Collectivité : Deux Vallées Vertes
https://www.cc2vv.fr/documents_administratifs/87814

Absents : Sylvain DUBOIS (Romain) ; Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins) ; Frédéric MAURICE (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Olivier PERRIGUEY (Mancenans) ; Victorien PIEGELIN (Gouhelans) ; Hervé RICHARD (Gémonval) ; Olivier SAGE (Branne).

Absents représentés : Christophe AUDOUZE (Arcey), *pouvoir à Michaël HUGONIOT* ; Evelyne CARLIN (Pays-de-Clerval), *pouvoir à Clovis ROUSSEL* ; Pierre DIONISI (Anteuil), *pouvoir à Jérôme ROUSSET* ; Anaïs PREDINE (Pays-de-Clerval), *pouvoir à Nicolas DORMOY* ; Pierre RUPP (Fontenelle-Montby), *pouvoir à Alix MILLET* ; Emmanuel SPADETTO (Mondon), *pouvoir à Bruno BEAUDREY* ; Marie-Pierre VERNAY (Pompierre-sur-Doubs), *pouvoir à Christophe BOUVIER.*

Absents suppléés : Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Christophe DUPONT

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2026-10-08

Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) entre la Communauté de Communes des deux vallées vertes et la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs pour la période 2027-2031

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi instaurant le SPPE ;

Vu la précédente Convention Territoriale Globale (CTG) conclue pour la période 2022-2026 ;

Considérant que la Convention Territoriale Globale (CTG) constitue un outil stratégique de coordination des politiques sociales sur le territoire ;

Considérant qu'elle permet de structurer et améliorer l'offre de services à destination des familles, des jeunes, et des publics vulnérables ;

Considérant que le renouvellement de cette convention est essentiel pour poursuivre les actions engagées et bénéficier des financements de la Caisse d'Allocations Familiales ;

L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **de valider les orientations stratégiques et les axes d'intervention prioritaires en faveur de la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'accès aux droits, l'animation de la vie sociale et les services à la population prises dans la Convention Territoriale Globale (CTG) ;**

- **de valider les modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de la Convention Territoriale Globale (CTG), en associant l'ensemble des partenaires concernés ;**

Mise en ligne le : 18/11/2026 09:57 (Europe/Paris)
Collectivité : Deux Vallées Vertes
https://www.cc2vv.fr/documents_administratifs/87814

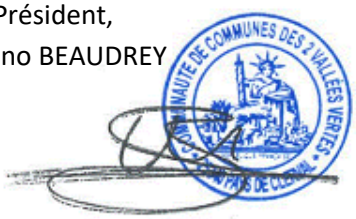
- **d'approuver le renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF du Doubs pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2031 ;**

- **d'autoriser le Président de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes à signer tout document relatif à cette opération et à mettre en œuvre les actions prévues à la Convention Territoriale Globale (CTG) 2027-2031.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :
Voix pour : 61

Voix contre : 0

Abstention : 1
- *Nicolas BENALIOUA*

Mise en ligne le : 18/11/2026 09:57 (Europe/Paris)
Collectivité : Deux Vallées Vertes
https://www.cc2vv.fr/documents_administratifs/87814

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068294-20261027-26D_10_09-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/11/2026
Publication : 13/11/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Communauté 2Vallées Vertes de Communes

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de Montbéliard

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 octobre 2026

2026-10-09 **Modification du règlement d'attribution des subventions de fonctionnement aux associations**

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75
Nombre de délégués titulaires présents : 55
Nombre de délégués titulaires absents : 20 (dont représentés : 7)

Votants : 62

Le 27 octobre 2026, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni à la Halle aux Grains (Place Aristide BRIAND) à L'ISLE-SUR-LE-DOUBS (25250) sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 21 octobre 2026.

Présents : Bruno BEAUDREY (Etrappe) ; Isabelle BELPERIN (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Nathalie BELZ (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Nicolas BENALIOUA (Sourans) ; Marion BLANC (Geney) ; Sylvain BOBY (Bournois) ; Yves BOITEUX (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jacky BOUVARD (Trouvans) ; André BOUVERET (Huanne-Montmartin) ; Christophe BOUVIER (Médière) ; Martine COLLERY (Rougemont) ; Didier COMTE (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jean-Marc COUVET (Tournans) ; Benoît CUENOT (Hyémondans) ; Joseph CUENOT (Mésandans) ; Pascal DEVAUX (Rognon) ; Marc-André DODIVERS (Blussans) ; Nicolas DORMOY (Pays-de-Clerval) ; Séverine DUCROUX (Rougemont) ; Christophe DUPONT (Arcey) ; Marc FARINE (Roche-lès-Clerval) ; Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans) ; Jennifer FIGENT-CHENEY (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Pierre FILET (Montagney-Servigney) ; Jennifer FROSIO (Arcey) ; Didier GAIFFE (Rang) ; Fabrice GAUDILLAT (Tallans) ; Nicolas GRUNEISEN (Cubry) ; Rodney HEDIN (Abbenans) ; Claude HUEBER (Onans) ; Michaël HUGONIOT (Arcey) ; Philippe JANUEL (Avilley) ; Pascal JEANNIN (Faimbe) ; Raphaël LOMBARDET (Soye) ; Pierre MAHON (Cubrial) ; Virginie MAURIVARD (Cubrial) ; Daniel MÉNIER (Nans) ; Alix MILLET (Rougemont) ; Marc PERDRIZET (La Prétière) ; Pascal PERREAU (Désandans) ; Astrid PETIT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Emmanuel PEYROUS (L'Hôpital-saint-lieffroy) ; Sandrine POETE (Saint-Georges-Armont) ; Marie-Sophie POFILET (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Clovis ROUSSEL (Pays-de-Clerval) ; Jérôme ROUSSET (Anteuil) ; Sébastien SANCEY-RICHARD (Gondenans-Montby) ; Catherine SEICHEPINE (Arcey) ; Cyril SIMONIN (Appenans) ; Yannick SIRJEAN (Blussangeaux) ; Bernard SOCIE (Puessans) ; Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Claude TRIMAILLE (Fontaine-lès-Clerval) ;

Absents excusés : Marie-Odile BONDENET-DRUET (Accolans) ; Marie-Andrée DEVILLARD (Montussaint) ; Isabelle FROTÉ (Marvelise) ; Emmanuelle LAVILLE (Uzelle) ; Jimmy LEBLANC (Viéthorey) ; André PARROT (Désandans).

Absents : Sylvain DUBOIS (Romain) ; Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins) ; Frédéric MAURICE (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Olivier PERRIGUEY (Mancenans) ; Victorien PIEGELIN (Gouhelans) ; Hervé RICHARD (Gémonval) ; Olivier SAGE (Branne).

Mise en ligne le : 18/11/2026 09:57 (Europe/Paris)
Collectivité : Deux Vallées Vertes
https://www.cc2vv.fr/documents_administratifs/87814

Absents représentés : Christophe AUDOUZE (Arcey), *pouvoir à Michaël HUGONIOT* ; Evelyne CARLIN (Pays-de-Clerval), *pouvoir à Clovis ROUSSEL* ; Pierre DIONISI (Anteuil), *pouvoir à Jérôme ROUSSET* ; Anaïs PREDINE (Pays-de-Clerval), *pouvoir à Nicolas DORMOY* ; Pierre RUPP (Fontenelle-Montby), *pouvoir à Alix MILLET* ; Emmanuel SPADETTO (Mondon), *pouvoir à Bruno BEAUDREY* ; Marie-Pierre VERNAY (Pompierre-sur-Doubs), *pouvoir à Christophe BOUVIER.*

Absents suppléés : Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Christophe DUPONT

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2026-10-09 **Modification du règlement d'attribution des subventions de fonctionnement aux associations**

Joseph CUENOT, Conseiller Communautaire Délégué en charge de la vie associative, explique à l'Assemblée qu'il est nécessaire de faire évoluer le règlement d'attribution des subventions de fonctionnement aux associations de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes.

Suite à la commission « Vie Associative » en date du 29 septembre 2026, il est proposé de modifier plusieurs points :

- **Sur l'engagement des bénéficiaires**, il est ajouté « *Pour promouvoir l'évènement, l'association transmettra ses flyers et informations au service communication de la CC2VV (mathis.roubaty@cc2vv.fr)* »

- **Sur les modalités de versement de la subvention,** il est ajouté « *À compter du 1er janvier 2027, le versement de la subvention ne sera effectif qu'à l'issue de l'événement, une fois celui-ci réalisé et passé. Cette évolution vise :*
  - *à sécuriser les engagements de la collectivité en cas d'annulation de la manifestation ;*
  - *à garantir la transmission d'un bilan et d'un compte de résultat permettant d'évaluer la pertinence du soutien apporté (fréquentation de la manifestation, rayonnement, etc…).*

  Le versement interviendra uniquement après réception et validation de ces documents par le service instructeur. »

- **Sur le dépôt de la demande :** « *La date limite de dépôt des dossiers est fixée **avant le 1er mars de l'année N** pour les subventions sollicitées sur des projets à réaliser en année **N**.*
  Les dossiers déposés après cette date limite seront examinés en fonction des crédits restants, dès lors que :
  - *La qualité de l'évènement le justifie,*
  - *Le caractère tardif du dépôt de la demande est justifié* ».

Mise en ligne le : 18/11/2026 09:57 (Europe/Paris)
Collectivité : Deux Vallées Vertes
https://www.cc2vv.fr/documents_administratifs/87814

- **<u>Sur les modalités générales, il est modifé ainsi</u>**: « *Les dossiers de demande de subvention déposés seront réputés complets à réception de l'accusé de réception.*
  Seuls les dossiers complets seront examinés par le service instructeur et par la commission.
  Si le dossier est déposé incomplet, un délai supplémentaire d'un mois est accordé pour permettre à l'association de compléter le dossier.
  Les évènements ayant déjà eu lieu au moment du dépôt du dossier de subvention ne seront pas financés.
  L'octroi d'une subvention à une association n'est pas automatique ni reconductible. Elle reste à l'appréciation de la commission « vie associative ».
  Une seule demande de subvention est autorisée par année et par association.
  Pour un même projet, organisé par plusieurs associations, une seule demande de subvention ne pourra être demandée (par l'association porteuse du projet) ».

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **valide les modifications du règlement d'attribution des subventions de fonctionnement aux associations de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes, comme proposées en séance, le règlement modifié étant joint en annexe de la présente délibération,**

- **autorise le Président à signer tout document en lien avec cette décision.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Bruno BEAUDREY

<u>Délibération adoptée avec</u> :
Voix pour : 61

Voix contre : 0

Abstention : 1
- *Jennifer FIGENT-CHENEY*

Mise en ligne le : 18/11/2026 09:57 (Europe/Paris)
Collectivité : Deux Vallées Vertes
https://www.cc2vv.fr/documents_administratifs/87814

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068294-20261027-26D_10_09-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/11/2026
Publication : 13/11/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

Version modifiée par la commission « Vie associative » du 29.09.2026

Le présent règlement d'aides a été voulu par les élus de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes à la suite de la fusion des anciens EPCI (CCPC, CCID et CCPR) au 1er janvier 2017 ; le but étant la mise en place d'un régime d'aide équitable et homogène sur l'ensemble de notre nouveau territoire.

Il permet d'attribuer des subventions à des structures mettant en place des programmes visant à développer l'accès à la culture en milieu rural, les actions en direction de la jeunesse et l'animation du territoire.
Ces interventions peuvent être organisées sous forme de manifestations, journées de découvertes, expositions, manifestations festives ou sportives ou toute autre forme d'accompagnement sur le territoire de la CC2VV.

Le soutien sera accordé, en priorité, à des manifestations ayant une thématique liée aux domaines de compétences de la Communauté de Communes.

A. NATURE ET OBJECTIF DE L'AIDE

Il s'agit de soutenir les structures qui mettent en place des actions ou des programmes dont les thématiques correspondent à celles retenues par l'exécutif de la CC2VV, lors de sa réunion du 22 février 2018 et revu lors du Groupe de Travail de la Commission « Aide aux Associations » du 24 octobre 2022, puis modifié par la commission « vie associative » en date du 29 septembre 2026, à savoir :

Ordre de priorité :

1. L'accès à la culture en milieu rural
2. Les actions en direction de la jeunesse
3. L'animation du territoire (sur l'une des thématiques liées aux domaines de compétences *(*)* de la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes)

(*) Manifestation Culturelle, Manifestation Territoriale, Manifestation en lien avec l'Environnement, Manifestation Sportive hors fête du club

Mise en ligne le : 18/11/2026 09:57 (Europe/Paris)
Collectivité : Deux Vallées Vertes
https://www.cc2vv.fr/documents_administratifs/87814

B. BENEFICIAIRES DE L'AIDE

Les bénéficiaires de l'aide seront obligatoirement des Associations « Loi 1901 »:

- dont le siège est situé sur le territoire de la CC2VV
- dont les manifestations se déroulent sur le territoire de la CC2VV (le siège de l'association pouvant se trouver à l'extérieur de la CC2VV)

La CC2VV soutient en priorité les associations dont le fonctionnement repose principalement sur le bénévolat, afin de valoriser l'engagement citoyen et l'implication locale.

A titre exceptionnel, d'autres organismes pourront être bénéficiaires d'aides sur des demandes précises répondant aux critères d'éligibilité.

C. ELEGIBILITE DES OPERATIONS

1. Nature des projets éligibles :
   L'action ou le projet envisagé devra répondre aux objectifs de développement économique, social et culturel portés par la CC2VV et/ou retranscrits dans ses compétences.

   - **Projets évènementiels à rayonnement intercommunal avéré** :
     - Evènement sportif
     - Evènement culturel
     - Manifestation liée au patrimoine

   - **Projets éducatifs** :
     - Projet pédagogique (à partir du collège [1])
     - Projet artistique et culturel

   Type d'aide :
   La subvention octroyée sera assise sur un projet précis et ponctuel.
   Il n'y aura pas de soutien financier au fonctionnement quotidien d'une association.

2. Nature des projets non éligibles
   - Les manifestations se déroulant hors territoire
   - Les dépenses d'investissement
   - Les manifestations à caractère strictement commercial
   - Les championnats des clubs sportifs situés hors territoire
   - Les manifestations à vocation exclusivement communale (lotos, brocantes, vide-greniers, concours de cartes ou de pétanque, fêtes patronales, bals, kermesse, fête de la musique, feu de la St Jean, feu d'artifice)
   - Les manifestations scolaires *(cycle primaire compétence communale)*

Mise en ligne le : 18/11/2026 09:57 (Europe/Paris)
Collectivité : Deux Vallées Vertes
https://www.cc2vv.fr/documents_administratifs/87814

D. MODALITES D'ATTRIBUTION

Les dossiers seront soumis à l'avis des membres de la Commission « Associations » puis proposés à l'Exécutif et au bureau pour validation, avant décision par délibération d'attribution en Conseil Communautaire.

Critères d'appréciation du projet :

Le montant de la subvention octroyée au projet sera déterminé en fonction du degré d'atteinte des objectifs suivants :

- La population ciblée (locale, touristique, jeunesse)
- Leur caractère innovant
- La contribution à la notoriété du territoire (évènement sportif, culturel, manifestation liée au patrimoine et / ou à la culture locale)
- Les retombées économiques locales
- Conformément à l'engagement de la CC2VV dans une politique de préservation de l'environnement et de modèle soutenable de développement territorial, le projet devra intégrer des choix raisonnés tels que :
  - La gestion des déchets générés ;
  - Le choix de matériaux et outils de communication
  - La gestion des déplacements
  - L'accessibilité du projet à tout public (personnes à mobilité réduite, jeunes, personnes défavorisées)
  - La préférence pour les circuits économiques courts

E. PROCEDURE D'INSTRUCTION DES DEMANDES

Le dossier sera adressé au Président de la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes, à l'attention du Service « Instruction des demandes de subventions » par courrier ou de manière dématérialisée et devra contenir :

- ✓ Le formulaire de demande de subvention en téléchargement sur notre site http://www.cc2vv.fr/aides-aux-associations.html dûment complété
- ✓ 1 RIB
- ✓ La charte de Partenariat datée et signée
- ✓ Extrait du Journal Officiel de création de l'association loi 1901

Mise en ligne le : 18/11/2026 09:57 (Europe/Paris)
Collectivité : Deux Vallées Vertes
https://www.cc2vv.fr/documents_administratifs/87814

Communauté 2Vallées Vertes de Communes

F. <u>ENGAGEMENT DES BENEFICIAIRES</u> (voir également annexe Charte de Partenariat)

Les bénéficiaires des subventions communautaires doivent mettre en évidence par tous les moyens dont ils disposent et sur tout support de communication le concours de la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes, dans les conditions suivantes

- ✓ Insertion du logo de la CC2VV sur tous supports de communication et tous documents d'annonces d'un évènement (flyers, affiches, banderoles, insertion presse, site internet, réseaux sociaux, etc)
- ✓ Pour promouvoir l'évènement, l'association transmettra ses flyers et informations au service communication de la CC2VV (mathis.roubaty@cc2vv.fr)
- ✓ La CC2VV mettra à disposition un ou plusieurs supports de types oriflamme, banderole, … logotypés CC2VV, qui devront être mis en évidence sur le site des manifestations.
- ✓ Les élus communautaires seront invités à participer au temps officiel de chacune des manifestations subventionnées : lancement, inauguration, clôture, remise des prix…
- ✓ Les personnels habilités par la Communauté de communes pourront effectuer des opérations de communication le jour de la manifestation. L'association s'engage à tout mettre en œuvre pour faciliter le travail de ces personnes.

<u>Modalités de versement de la subvention :</u>

À compter du 1er janvier 2027, le versement de la subvention ne sera effectif qu'à l'issue de l'événement, une fois celui-ci réalisé et passé.

Cette évolution vise :

- à sécuriser les engagements de la collectivité en cas d'annulation de la manifestation ;
- à garantir la transmission d'un bilan et d'un compte de résultat permettant d'évaluer la pertinence du soutien apporté (fréquentation de la manifestation, rayonnement, etc…).

Le versement interviendra uniquement après réception et validation de ces documents par le service instructeur.

<u>Dépôt de la demande :</u>

La date limite de dépôt des dossiers est fixée **avant le 1er mars de l'année N** pour les subventions sollicitées sur des projets à réaliser en année **N**.

Les dossiers déposés après cette date limite seront examinés en fonction des crédits restants, dès lors que :

- La qualité de l'évènement le justifie,
- Le caractère tardif du dépôt de la demande est justifié.

Mise en ligne le : 18/11/2026 09:57 (Europe/Paris)
Collectivité : Deux Vallées Vertes
https://www.cc2vv.fr/documents_administratifs/87814

***Nota** :*

Les dossiers de demande de subvention déposés seront réputés complets à réception de l'accusé de réception.

Seuls les dossiers complets seront examinés par le service instructeur et par la commission.

Si le dossier est déposé incomplet, un délai supplémentaire d'un mois est accordé pour permettre à l'association de compléter le dossier.

Les évènements ayant déjà eu lieu au moment du dépôt du dossier de subvention ne seront pas financés.

L'octroi d'une subvention à une association n'est pas automatique ni reconductible. Elle reste à l'appréciation de la commission « associations ».

Une seule demande de subvention est autorisée par année et par association.

Pour un même projet, organisé par plusieurs associations, une seule demande de subvention ne pourra être demandée (par l'association porteuse du projet)

Le présent règlement, revu, validé et approuvé par la Commission « Vie Associative » lors de sa séance du 29 septembre 2026, intègre les évolutions apportées.

Mise en ligne le : 18/11/2026 09:57 (Europe/Paris)
Collectivité : Deux Vallées Vertes
https://www.cc2vv.fr/documents_administratifs/87814

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068294-20261027-26D_10_10-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/11/2026
Publication : 13/11/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Communauté 2Vallées Vertes de Communes

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de Montbéliard

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 octobre 2026

2026-10-10 **Subventions aux associations au titre de l'exercice 2026**

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75
Nombre de délégués titulaires présents : 55
Nombre de délégués titulaires absents : 20 (dont représentés : 7)

Votants : 62

Le 27 octobre 2026, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni à la Halle aux Grains (Place Aristide BRIAND) à L'ISLE-SUR-LE-DOUBS (25250) sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 21 octobre 2026.

Présents : Bruno BEAUDREY (Etrappe) ; Isabelle BELPERIN (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Nathalie BELZ (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Nicolas BENALIOUA (Sourans) ; Marion BLANC (Geney) ; Sylvain BOBY (Bournois) ; Yves BOITEUX (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jacky BOUVARD (Trouvans) ; André BOUVERET (Huanne-Montmartin) ; Christophe BOUVIER (Médière) ; Martine COLLERY (Rougemont) ; Didier COMTE (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jean-Marc COUVET (Tournans) ; Benoît CUENOT (Hyémondans) ; Joseph CUENOT (Mésandans) ; Pascal DEVAUX (Rognon) ; Marc-André DODIVERS (Blussans) ; Nicolas DORMOY (Pays-de-Clerval) ; Séverine DUCROUX (Rougemont) ; Christophe DUPONT (Arcey) ; Marc FARINE (Roche-lès-Clerval) ; Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans) ; Jennifer FIGENT-CHENEY (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Pierre FILET (Montagney-Servigney) ; Jennifer FROSIO (Arcey) ; Didier GAIFFE (Rang) ; Fabrice GAUDILLAT (Tallans) ; Nicolas GRUNEISEN (Cubry) ; Rodney HEDIN (Abbenans) ; Claude HUEBER (Onans) ; Michaël HUGONIOT (Arcey) ; Philippe JANUEL (Avilley) ; Pascal JEANNIN (Faimbe) ; Raphaël LOMBARDET (Soye) ; Pierre MAHON (Cubrial) ; Virginie MAURIVARD (Cubrial) ; Daniel MÉNIER (Nans) ; Alix MILLET (Rougemont) ; Marc PERDRIZET (La Prétière) ; Pascal PERREAU (Désandans) ; Astrid PETIT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Emmanuel PEYROUS (L'Hôpital-saint-lieffroy) ; Sandrine POETE (Saint-Georges-Armont) ; Marie-Sophie POFILET (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Clovis ROUSSEL (Pays-de-Clerval) ; Jérôme ROUSSET (Anteuil) ; Sébastien SANCEY-RICHARD (Gondenans-Montby) ; Catherine SEICHEPINE (Arcey) ; Cyril SIMONIN (Appenans) ; Yannick SIRJEAN (Blussangeaux) ; Bernard SOCIE (Puessans) ; Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Claude TRIMAILLE (Fontaine-lès-Clerval) ;

Absents excusés : Marie-Odile BONDENET-DRUET (Accolans) ; Marie-Andrée DEVILLARD (Montussaint) ; Isabelle FROTÉ (Marvelise) ; Emmanuelle LAVILLE (Uzelle) ; Jimmy LEBLANC (Viéthorey) ; André PARROT (Désandans).

Mise en ligne le : 18/11/2026 09:57 (Europe/Paris)
Collectivité : Deux Vallées Vertes
https://www.cc2vv.fr/documents_administratifs/87814

Absents : Sylvain DUBOIS (Romain) ; Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins) ; Frédéric MAURICE (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Olivier PERRIGUEY (Mancenans) ; Victorien PIEGELIN (Gouhelans) ; Hervé RICHARD (Gémonval) ; Olivier SAGE (Branne).

Absents représentés : Christophe AUDOUZE (Arcey), *pouvoir à Michaël HUGONIOT* ; Evelyne CARLIN (Pays-de-Clerval), *pouvoir à Clovis ROUSSEL* ; Pierre DIONISI (Anteuil), *pouvoir à Jérôme ROUSSET* ; Anaïs PREDINE (Pays-de-Clerval), *pouvoir à Nicolas DORMOY* ; Pierre RUPP (Fontenelle-Montby), *pouvoir à Alix MILLET* ; Emmanuel SPADETTO (Mondon), *pouvoir à Bruno BEAUDREY* ; Marie-Pierre VERNAY (Pompierre-sur-Doubs), *pouvoir à Christophe BOUVIER.*

Absents suppléés : Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Christophe DUPONT

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2026-10-10 **Subventions aux associations au titre de l'exercice 2026**

Le Président rappelle à l'assemblée qu'il est précisé dans le règlement en matière d'aide aux associations et autres organismes que les dossiers de demande sont soumis à l'avis des membres de l'Exécutif et du Bureau pour validation, avant délibération du Conseil Communautaire.

Les membres de l'Exécutif, réunis le 13 septembre 2026, ainsi que les membres du Bureau, réunis le 20 septembre 2026, ont évalué, au regard des critères établis dans le règlement (accès à la culture en milieu rural, actions en faveur de la jeunesse, et animation du territoire en lien avec les compétences de la Communauté de Communes), la pertinence de chaque projet présenté ainsi que le montant de la subvention à attribuer aux dossiers retenus.

La somme maximale inscrite au budget prévisionnel 2026, pour ce poste, est de 10 000 €.
10 demandes ont été réceptionnées dans les temps et 7 dossiers sont conformes aux critères définis par le règlement d'attribution n°GT230118, selon les compétences exercées, représentant ainsi une enveloppe de subvention espérée de 5 500 €.

La commission « Vie Associative », qui s'est tenue le 29 septembre 2026, propose à l'assemblée d'attribuer les aides aux associations suivantes :

Mise en ligne le : 18/11/2026 09:57 (Europe/Paris)
Collectivité : Deux Vallées Vertes
https://www.cc2vv.fr/documents_administratifs/87814

Organisme demandeur	Intitulé de la demande	Montant demandé	Budget total opération	Autres subv attendues	Subv.octroyée par CC2VV en N-	Montant proposé
A+ DANS LE BUS Fontaine-les-Clerval	La Fête des Mômes - 12 juin 2026 propose un spectacle jeune public, un concert familial et des animations **gratuites** en milieu rural, avec une restauration bio et locale pour sensibiliser les familles aux enjeux environnementaux. Cet événement innovant vise à renforcer l'accès à la culture sur le territoire et s'inscrit dans une démarche écologique forte.	1 000,00 €	2 739,00 €		1 000€ en 2019 1 000€ en 2020 500€ en 2021 250€ en 2022 500€ en 2024 0€ en 2025	500,00 €
ACCA Abbenans	Marché nocturne 1er & 15 mai - artisans locaux BLD & Villersexel - groupe de musique, spectacle	800,00 €	2 300,00 €			0,00 €
Association sportive du Golf de Bournel	Journée science au château le 05/05/26 - médiation scientifique & artistique en 2 temps (enfants CE2 à la 6ème) et ouvert à tous de 16h à 20h30 Parcours initiatique mélant recherches scientifiques et créations artistiques	1 000,00 €	5 900,00 €	Commune 400 € Autres financements 4 100€		500,00 €
FSE Collège Louis Bonnemaille PDC	Création d'un film documentaire avec des élèves volontaires, équipe pédagogique et intervenant audiovisuel professionnel - de nov-25 à juin 26	3 700,00 €	7 890,00 €	Autre : 3 695€ Région : 500€		500,00 €
Les concerts du Doubs Gondenans les moulins	7ème Festival des Vallées Vertes - 14 concerts de musiques de chambre (récitals de piano, quatuors à cordes, quintettes avec piano, sonate piano/violon,...) Du 11 au 19/07/26 à Gondenans les Moulins, Cuse&Adrisans, Cubry	5 000,00 €	49 700,00 €	Région 10 000 € DRAC 9 000€ Département 5 000 € Commune 7 000 € Autres 7 000€	3 000€ en 2021 2 000€ en 2022 1 500€ en 2023 1 000€ en 2024 2 000€ en 2025	2 000,00 €
Association Culturelle Pays de RGT	Journée artistique ACPR, jeu de pisteRougemont Patrimoine le 23 mai 2026 de 13h30 à 23h00 - Expo peintures, escape game 2€, théatre enfants/adultes, soirée dansante + karaoké	1 000,00 €	1 250,00 €		500€ en 2024	500,00 €

Mise en ligne le : 18/11/2026 09:57 (Europe/Paris)
Collectivité : Deux Vallées Vertes
https://www.cc2vv.fr/documents_administratifs/87814

Organisme demandeur	Intitulé de la demande	Montant demandé	Budget total opération	Autres subv attendues	Subv.octroyée par CC2VV en N-	Montant proposé
La Maison d'en Face La Prétière	Proposition d'art contemporain dans le territoire des 2 Vallées Vertes, à travers une résidence d'artistes, programmation artistique sur 1 mois en Août et Septembre 2026 - temps de rencontre avec le public, création liens sociaux en plus de l'événement culturel	500,00 €	17 100,00 €	DRAC 8 000 € Région BFC 5 000 € Départ. 3 000€	200€ en 2022 200€ en 2023 200€ en 2024 500€ en 2025	500,00 €
CDF Blussans	BLUS'SONG FESTIVAL 2026 - 27/06/26 Evénement musical basé sur le Rock, ska, punk, celtique... 4 groupes / 10 artistes (plus de 500 spectacteurs années précédentes)	1 000,00 €	26 000,00 €	Commune 1 000 €	500€ en 2024 0€ en 2025	1 000,00 €
les Gais Lurons Fontaine-les-Clerval	"Tous pour Octobre Rose" est une marche solidaire organisée le 3 octobre 2026 dans le village afin de mobiliser les habitants et de recueillir des fonds destinés à la Ligue contre le cancer de Montbéliard.	Pas de dossier complété reçu				0,00 €
Football Club Clerval-Anteuil	Évènement sportif inclusif consacré au handicap à l'espace Action Philippe STREET + stade Anteuil-Sensibiliser, favoriser l'inclusion, déconstruire les idées reçues...	2 000,00 €	3 300,00 €			0,00 €
ACTION PHILIPPE STREET	Festival au Phil' du son le 03 & 04/10/26 Festival culturel inclusif, valoriser les savoir-faire, favoriser la participation culturelle des personnes en situation de handicap, générer des retombées économiques et sociales, renforcer la visibilité et l'attractivité du site Action Philippe Streit Entrée Payante	8 000,00 €	19 700,00 €			0,00 €
	Seuls les montants réels afférents à la manifestation pour laquelle la subvention est sollicitée sont retenus.					

Mise en ligne le : 18/11/2026 09:57 (Europe/Paris)
Collectivité : Deux Vallées Vertes
https://www.cc2vv.fr/documents_administratifs/87814

Après délibération, le conseil communautaire décide :

- **d'acter la liste des attributaires de subventions ci-dessus, pour l'année 2026,**

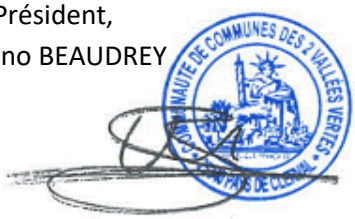
- **de valider les montants d'aide proposés pour les associations du territoire dont les dossiers remplissent les critères d'éligibilité,**

- **d'autoriser le Président à notifier ces subventions et à signer tout document nécessaire à leur versement, ainsi que tout document afférent au dossier.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :
Voix pour : 60

Voix contre : 1
- *Cyril SIMONIN*

Abstention : 1
- *Jennifer FIGENT-CHENEY*

Mise en ligne le : 18/11/2026 09:57 (Europe/Paris)
Collectivité : Deux Vallées Vertes
https://www.cc2vv.fr/documents_administratifs/87814